

Compte-rendu de réunion d'information publique

A Larche

Rapporteur	Martin Lejeune
Lieu (commune, lieu-dit)	Larche
Date	13/11/2019
Type et n° de réunion	1 ^{ère} réunion publique information
Présents	Habitants des 3 bourgs, Elus de Val d'Oronaye, M. Plantier, M. Lejeune
Objet	Information projet d'assainissement et concertation sur le plan provisoire des futurs réseaux
Annexes	

Points validés ou souhaités par l'assemblée :

- Localisation de l'implantation projetée des STEP's validée.
- Choix technique préférentiel pour une filière rustique, sans nuisances olfactives (proximité avec le village), bien intégrée dans le paysage et limitant la production de boues.
- Prioriser le scénario d'une unique STEP pour les 3 bourgs à Larche (à celui de 2 STEP's et de conserver l'ANC à Malboisset).
- Accord de principe des habitants : sur l'ensemble des bourgs, les boîtes de branchement seront placées en limite du domaine public, si possible au droit de l'évacuation des habitations, et les habitants devront s'y raccorder à leur charge.
- Volonté de la part de la mairie de mutualiser la tranchée de Maison-Méane à la voie communale n°4 pour dévier l'exutoire du réseau pluvial vers l'Ubayette.

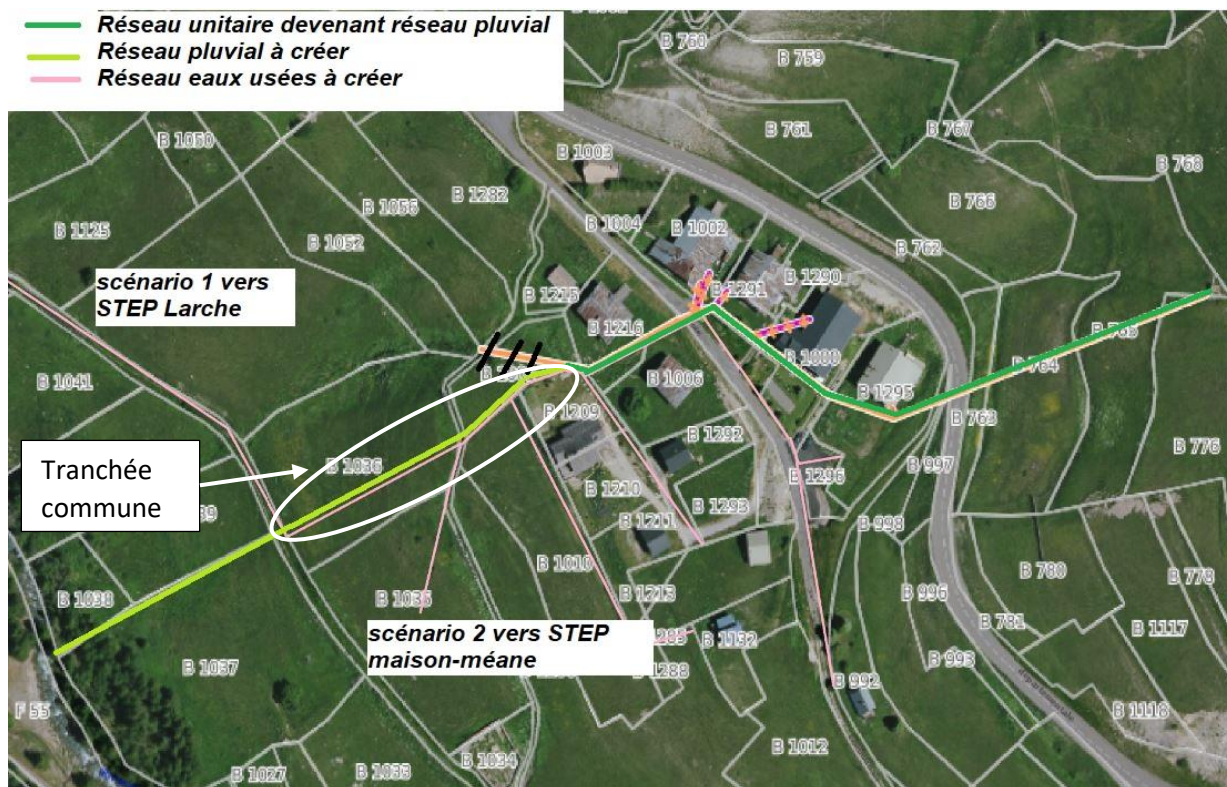


Figure 1 - Tranchée commune pour l'exutoire du réseau pluvial de maison-méane

- A Maison-Méane, les futurs réseaux pluvial et d'assainissement passeront dans la parcelle B 1209 (acte notarié affirmant une autorisation de passage des réseaux). Les tuyaux seront positionnés en limite de propriété entre la limite de parcelle et la haie. La haie sera conservée.

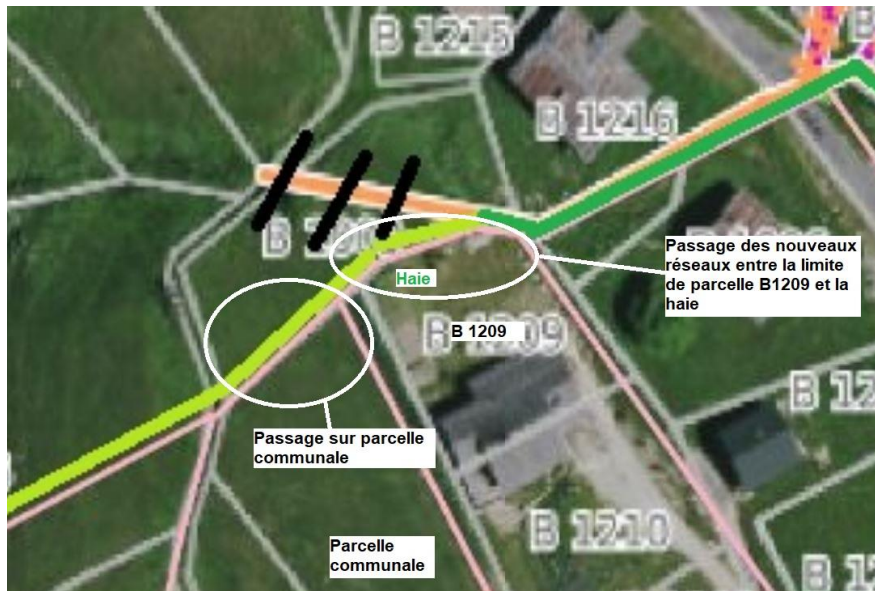


Figure 2 - Zoom bas de Maison-Méane

A titre informatif :

Larche :

- Bon réseau électrique avec très peu de coupures.
- Les propriétaires de la parcelle A 378 (parcelle clôturée) sont probablement favorables au passage du réseau de transfert par leur terrain. D'un point de vue urbanistique, Il serait préférable de passer par ce terrain pour en amont passer en limite de propriété des parcelles constructibles A 214 et moitié de la A 213.

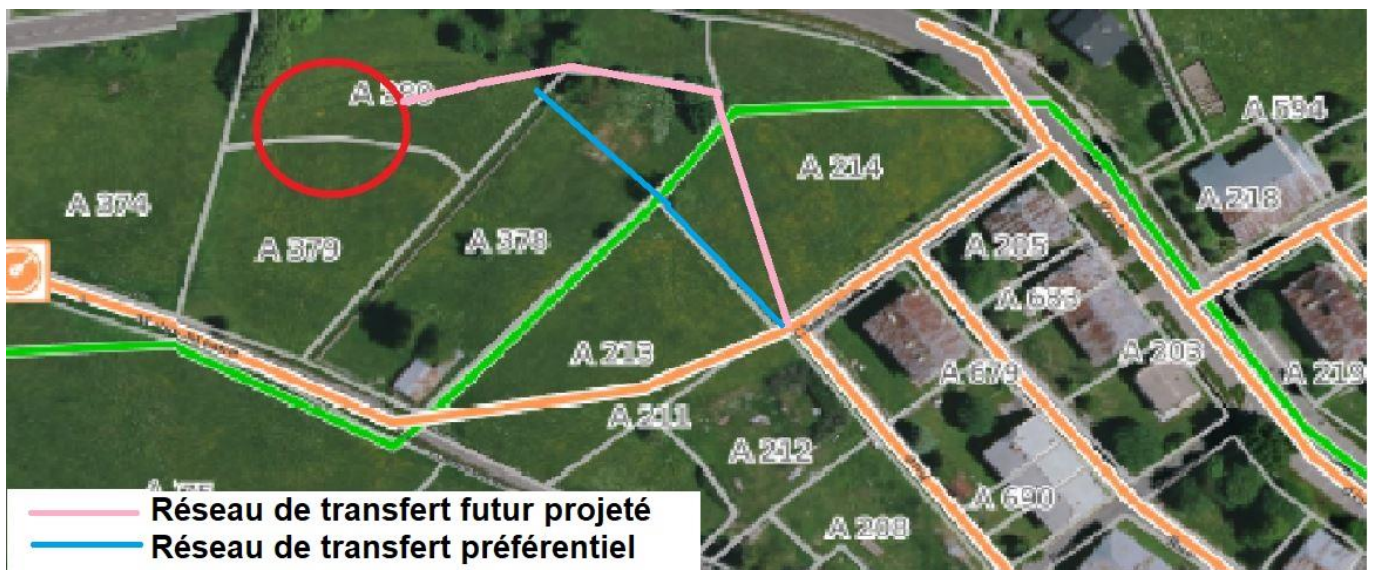


Figure 3 - Transfert à créer de Larche à la STEP

Malboisset :

- Il faudra planifier les travaux à réaliser au niveau du camping hors saison estivale pour ne pas perturber la fréquentation touristique.
- Le propriétaire du camping souhaiterait que la mairie profite de la tranchée d'assainissement créée pour renforcer le réseau d'eau potable de Larche à Malboisset (passer d'une conduite D50 à D100). La mutualisation de tranchée pourra être planifiée si la commune se manifeste à temps.

Maison-Méane :

- Prévoir branchement de la B 1215 (Ouest du hameau) en limite de propriété de la B 1216.
- Prévoir une boîte de branchement pour le terrain constructible B 1293 (en contrebas de la route goudronnée du hameau)

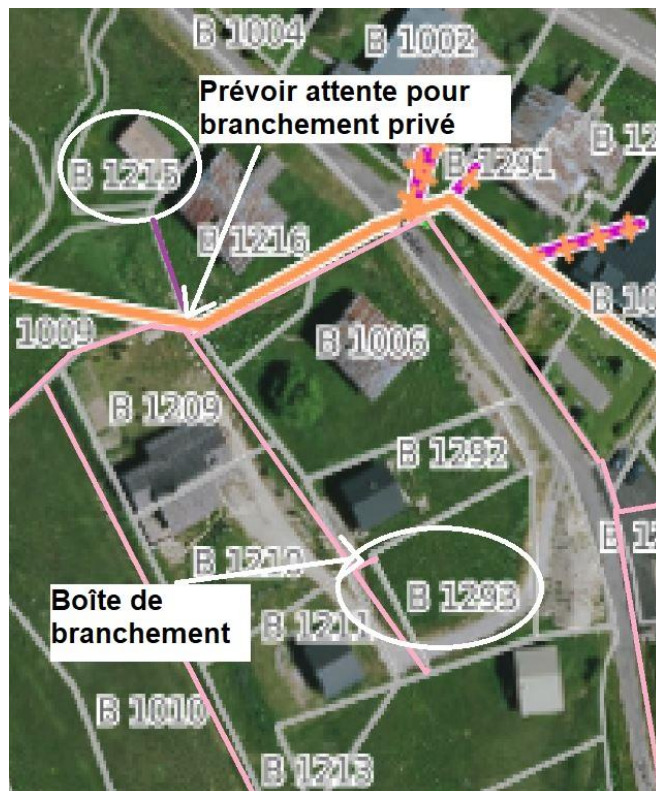


Figure 4 - Branchement à prévoir à Maison-Méane

Prochains RDV prévus	2 ^{ème} Réunion publique de présentation du plan final des réseaux et validation de l'étude en phase PRO
Points à voir URGENT	